



Aménagement Durable > AMO Environnement



AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOQUARTIER – ZAC DAUDET SAINT-MARTIN-D'HÈRES (38)



OPÉRATION

Maître d'ouvrage : ISÈRE AMÉNAGEMENT

Lieu : SAINT-MARTIN-D'HÈRES (38)

SHON : 7 ha

Montant des travaux (HT) : NC

ÉQUIPE PROJET

Architecte/Urbaniste : ARCANE ARCHITECTES /
YVES SAUVAGE URBANISTE

Bureau d'études : AXE SAONE / ARTELIA / TERRE
ECO

MISSION TERRE ECO

AMO Qualité Environnementale de l'Aménagement

RÉALISATION

Début de la mission : octobre 2013

Fin de la mission : en cours

Phasage des travaux : 2016 - 2023

DONNÉES DU SITE

Les terrains Daudet sont situés dans le périmètre urbain de la ville de SAINT-MARTIN-D'HÈRES. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du programme local de l'habitat (PLH) de l'agglomération. L'objectif est d'urbaniser le site dans le respect des principes du développement durable et dans une démarche de densification qualitative, tout en répondant à la demande de logements sur le secteur, à prix abordable.

PROJET

L'aménagement prévoit la réalisation d'environ 435 logements dont 35 % de logements locatifs sociaux, 10 % de logements en accession sociale et 55 % de logements en accession privée et parking silo.



MISSION

- Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU®)
- Aide à la constitution du dossier de création et de réalisation de ZAC : rédaction du cahier des prescriptions environnementales intégré au CPAUPE et d'un tableau d'engagement développement durable (TEDD)
- Suivi des objectifs environnementaux en phase conception, rédaction d'une charte Chantier Propre
- Réalisation et suivi du dossier de labellisation ÉcoQuartier
- Ateliers participatifs et concertation

ENJEUX

- Création d'espaces publics et collectifs de qualité
- Traitement des nuisances sonores à l'échelle des bâtiments / Gestion des eaux pluviales à l'échelle de la ZAC (noues / caissons de rétention)
- Densification qualitative et construction respectueuse de l'environnement : ensoleillement, végétalisation des toitures, maintien et valorisation des jardins familiaux
- Accession de logements abordables
- Implication citoyenne dans la construction de la ville